

Image not found or type unknown



Accès aux parties communes réduit.

Par **mathilde7789**, le **12/09/2011** à **14:48**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 2 ans dans un immeuble de Lille.

Entre temps l'immeuble a été rénové et transformé en résidence étudiante avec la mise en place de plusieurs services dont une salle de sport en libre accès pour tous les locataires.

Ceci a eu pour effet une augmentation de 130 euros sur le loyer.

Depuis juin l'immeuble a été revendu à une agence qui a décidé de condamner l'accès de la salle de sport qui est fermée à clef.

Ont-ils le droit de faire cela? Sinon comment puis-je les obliger de réouvrir cette salle?

Merci.

Melle DUPONT.